Cercle d'Échecs de Nantes

Association sportive membre de la Fédération Française d'Échecs

TROPHÉE JEAN BIOU

TOURNOI INDIVIDUEL INTERNE
HOMOLOGUÉ FIDE 2026-2027

Art. 1. Préalable

Le tournoi individuel interne du Cercle d'Échecs de Nantes, récompensé par le trophée Jean BIOU, est homologué auprès de la Fédération Française des Échecs pour le calcul de l'ELO FIDE. Le nouveau règlement de la FIDE limite à 1 mois la durée d'un tournoi homologué, ce tournoi est découpé à raison d'une ronde par mois environ qui prend en compte les résultats de la ronde précédente.

La Présidente du Cercle d'Échecs de Nantes en est l'organisatrice. Il est arbitré par Alain JOVELIN (A50565), arbitre AFO2-FIDE. À ce titre, il est chargé également par le Bureau du C.E.N de recueillir les inscriptions dont il transmet la liste à la Présidente du Cercle et de publier le résultat de chaque ronde.

Art. 2. Licences

Le tournoi individuel interne est ouvert à toute joueuse et tout joueur du C.E.N titulaire d'une Licence A en cours de validité. Aucune caution ni frais d'inscription ne sont demandés à l'inscription.

Art. 3. Règles du jeu et appariements

a. Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées en 2022 au congrès de Chennay (Inde), applicables dès janvier 2023. Les appariements se font au Système SUISSE standard sans protection de famille ou en « toute ronde » si moins de 8 joueurs sont inscrits.
b. Sont appariés à la 1ère ronde les joueuses et joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1er jour de la compétition avant 14h00. Sont appariés à la 2ème ronde, les joueuses et joueurs de la 1ère ronde ou qui intègrent la compétition 15 jours avant la date fixée pour la 2ème ronde, date de l'appariement de cette ronde. Aucune nouvelle intégration n'est admise après la 2ème ronde.
c. Le Elo pris en compte pour les appariements de chaque ronde est le dernier ELO lent connu.
d. La règle de notation des coups est applicable au cours de ce tournoi. Seules les feuilles de parties spécifiant le résultat et signées par les joueurs sont validées par l'Arbitre pour le résultat de la ronde. Le non-respect de cet article entraîne un forfait ou un double forfait pour la rencontre.

Art. 4. Organisation du tournoi et règle de présence

a. Le tournoi se déroule en 7 rondes, suivant le calendrier annoncé au cours de l'Assemblée Générale :
   - Ronde 1 : 21 novembre 2026
   - Ronde 2 : 19 décembre 2026
   - Ronde 3 : 13 février 2027
   - Ronde 4 : 27 mars 2027
   - Ronde 5 : 17 avril 2027
   - Ronde 6 : 15 mai 2027
   - Ronde 7 : 12 juin 2027
b. La cadence est de 1h30mn + 30" pour 40 coups puis de 30mn + 30" KO.
c. Chaque ronde du tournoi démarre officiellement à 14h15. En respect du règlement de la FIDE, toute joueuse ou tout joueur qui ne se présente pas à la ronde ou se présente après 14h45 sera déclaré forfait même si son adversaire se présente lui-même après 14h45.
d. Le pointage est assuré par l'Arbitre du tournoi. L'appariement est affiché dans les locaux et sur le site du Cercle, pour la 1ère ronde, juste avant le démarrage de celle-ci. Pour les rondes suivantes, l'appariement sera publié 15 jours avant la date de la ronde.
e. Les parties se déroulent dans les locaux du C.E.N le jour prévu par le calendrier du tournoi, aucune partie ne peut se jouer par anticipation, les absents à la ronde sont déclarés forfait (voir g).

39 RUE FÉLIX THOMAS - 44000 NANTES • cenantes44@gmail.com • SIRET : 420 702 46600020 • NAF : 9312Z

f. Chaque joueuse ou joueur bénéficie de 2 « bye » utilisables pour les 5 premières rondes du tournoi, aucun « bye » ne sera accepté sur les 2 dernières rondes. La demande doit être faite par mail à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde suivante, soit :
   - Au moment de l'inscription pour la ronde 1 ;
   - Avant le 5 décembre 2026 pour la ronde 2 ;
   - Avant le 30 janvier 2027 pour la ronde 3 ;
   - Avant le 13 mars 2027 pour la ronde 4 ;
   - Avant le 3 avril 2027 pour la ronde 5.

g. Tout forfait sans que l'arbitre soit prévenu préalablement entraîne l'élimination définitive du tournoi.

Art. 5. Classement et départage

Le classement final des joueurs est établi au nombre de points obtenus. En cas d'égalité au classement final, le départage pour la première place se fait sur l'échiquier et commence quinze minutes après la fin de la dernière ronde dans les conditions suivantes :

a. Le départage se fait entre les ex-aequo par un tournoi « toute ronde » de blitz aller-retour. La cadence est de 5 minutes avec un incrément de 2 secondes par coup. À la fin de ce tournoi, si 2 personnes restent ex-aequo, le départage est fait par le blitz Armageddon décrit ci-dessous.
b. En cas d'ex-aequo aux blitz de départage, le départage sera fait par un blitz Armageddon (ou mort subite) entre les ex-aequo. La cadence en est de 5 minutes pour les Blancs et 4 minutes pour les Noirs avec un incrément de 2 secondes par coup à partir du 60ème coup. Les Blancs doivent obligatoirement gagner la partie. Dans le cas d'une nulle ou d'une défaite des Blancs, ce sont les Noirs qui l'emportent. La couleur est attribuée par un tirage au sort, la joueuse ou le joueur qui emporte le tirage au sort choisit la couleur avec laquelle elle/il veut jouer cette partie.

Le titre de championne ou champion du C.E.N est attribué au 1er du tournoi à qui il est remis le trophée Jean BIOU de l'année.

Art. 6. Publication des résultats

Après validation par l'Arbitre, les résultats de chaque ronde sont transmis à la F.F.E, envoyés par mail à chaque participant et affichés sur le site officiel de la Fédération et sur le site du C.E.N dans les 48 heures qui suivent la ronde. Les résultats sont pris en compte dans le calcul u ELO FIDE du mois suivant.

Art. 7. Litiges et différends

Toute contestation pouvant surgir à propos de l'interprétation ou de l'application du présent règlement est tranchée par le Comité Directeur du C.E.N.
Aucun membre du Comité Directeur du C.E.N ne peut délibérer sur une question le concernant.

Établi à Nantes, le 22 septembre 2026

L'**Organisatrice**
Sophie LASNE, Présidente du CEN

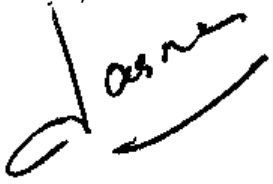

L'**Arbitre du tournoi**
Alain JOVELIN, AFO2-FIDE

39 RUE FÉLIX THOMAS - 44000 NANTES • cenantes44@gmail.com • SIRET : 420 702 46600020 • NAF : 9312Z